

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROUEN - 7608 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 09/10/2024 - 7749 - 1990 B 00096 - 349 374 702 - SOCIETE NORMANDE D'AUDIT

SOCIETE NORMANDE D'AUDIT
Société par actions simplifiée au capital de 400.000 Euros
Siège social : Immeuble le Faraday – 135 Allée Paul Langevin
76230 BOIS-GUILLAUME
R.C.S ROUEN 349 374 702

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 AOÛT 2024

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

Le trente août

A 14h00

Les associés de la Société **SOCIETE NORMANDE D'AUDIT**, Société par actions simplifiée de 400.000 Euros, divisé en 8.000 actions de 50 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire : Immeuble le Faraday – 135 Allée Paul Langevin 76230 BOIS-GUILLAUME, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé participant à l'Assemblée entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christian LEGENDRE, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 8.000 actions sur les 8.000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Christian LEGENDRE, démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- ☞ Le rapport du Président,
- ☞ La copie des lettres de convocation,
- ☞ La lettre de démission de Monsieur Christian LEGENDRE,
- ☞ Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :




PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de **Monsieur Christian LEGENDRE** de ses fonctions de Président à compter de ce jour et décide de nommer en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour :

Monsieur Christophe, Pierre, Dany GACHET, né le 16 avril 1973 à ARGENTAN (61), demeurant à BOIS-GUILLAUME (76230) 180 rue des Vikings, pour une durée illimitée.

Monsieur Christophe GACHET exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Christophe GACHET déclare qu'il accepte les fonctions de Président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés présents.

Pour la Société ACTION BILAN CONSEIL
Monsieur Nicolas HUE

Pour la Société FINANCIERE SNA
Monsieur Christian LEGENDRE

Monsieur Christian LEGENDRE
Bon pour démission

Monsieur Christophe GACHET
Bon pour acceptation des fonctions de Président

*Bon pour acceptation des
fonctions de Président.*